

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 26 janvier 2023

Présents : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Joël LAFRECHOUX, Roselyne LACOUTURE, Patrice COURTAUD, adjoints, Cécile CERISIER, Maud CERISIER (arrivée 20h08), Sylvie DENIS, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Dominique GUYONNET, Christian PENOT, Françoise PERIDY, Sophie VERGNAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Thierry INGRAND à François BOCK ; Sophie LE SIRE-ROUILLON à Isabelle BOETSCH ; Pascal THIBAUT à Joël LAFRECHOUX.

Absents : Sarah COLLOBER ; Renaud ROBERT.

Le secrétariat a été assuré par : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages : 17

La séance débute à 20h00.

1 – Approbation de procès-verbal

Le procès-verbal du 26 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

Vote 16 Pour

2 – Autorisation d'engager, liquider les dépenses d'investissement.

M. le maire rappelle que dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, il est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Bâtiment

- Facture OTIS (mise au norme ascenseurs Mairie) 5 964.58 € (Art. 21311 Op.1088)

- Facture COMUTEX (Acompte 30% téléphonie EHPAD) 9 720.00 € (Art. 21351 Op. 1113)

Pour un total de 15 684.58 €

Vote 16 Pour

3 – Tarifs des locations des salles

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes.
Compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie, tous les tarifs indiqués s'entendent **hors chauffage** :

Location particuliers, traiteurs, sociétés extérieures		
	Hors commune	Commune
Pour une soirée	700 €	500 €
Pour un week-end (samedi et dimanche)	900 €	700 €
Location aux associations de Gençay et de Saint-Maurice-la Clouère		
Pour une soirée par année civile		50 €
Pour les soirées suivantes		250 €
Associations hors commune		
Location par jour		250 €
Entreprises, organismes hors commune		
Première journée		800 €
Les jours suivants (par jour)		400 €

Chauffage (le forfait ne s'applique qu'en cas d'utilisation quelle que soit la date)	
Par jour	200 €

Autres options	
Location vaisselle et verres	100 €/jour
Cuisine avec location de verres	200 €/jour
Cuisine sans location de verres	150 €/jour
Régie (uniquement s'il y a un technicien régie son et lumière)	200 €/jour

Arrivée de Maud CERISIER 20h08

Vote 1 Abstention 16 Pour

4 – Prêt appel malade – modalités de remboursement par le CCAS

Monsieur le Maire rappelle, lors de sa séance du 4 août 2022, que le Conseil Municipal a délibéré concernant le prêt pour l'acquisition d'un système d'appel malade à la Résidence Autonomie.

Le montant des travaux s'élève à 66 600 € pour la Résidence Autonomie.

La directrice a obtenu une subvention de la Carsat et prend en charge une partie de la dépense à hauteur de 33 300 €.

Par conséquent, seule la somme de 33 600 € sera versé au CCAS pour le surplus.

Le Maire propose que ce prêt soit remboursé à hauteur de 33 300 € par la Résidence Autonomie à compter de 2023 jusqu'en 2027 soit 7 130,64 €/an.

Vote 17 Pour

5 – Achat terrain à la communauté de communes du Civraisien en Poitou

La commune de Gençay sollicite la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour l'achat de parcelles (16 554 m²) situées Route de Confolens pour un montant qui pour l'instant est en cours de négociation.

Ce terrain qui était exploité en terres agricoles par l'association « Amitiés Guinée » n'est pas constructible.

Ces parcelles permettraient de compenser l'utilisation de terres agricoles le long de la route de La Liardière et assurer :

- La sécurisation des piétons par la création d'une liaison douce Gençay/ La Liardière ;
- L'enfouissement de la fibre ;
- L'agrandissement du terrain du cimetière.

Le projet consiste à échanger des parcelles avec un propriétaire pour permettre la création de la liaison douce.

Il est proposé d'autoriser le maire à engager les démarches d'acquisition ; le prix sera validé ultérieurement.

Vote 17 Pour

6 – Projets 2023 – Diverses demandes de subvention

Dans le cadre du projet de réhabilitation de l'immeuble sis 7 Place du Marché, la commune de Gençay peut bénéficier de subventions, à savoir DETR/DSIL 2023, ACTIV'3 2023 et Fonds de concours CCCP PVD.

Le dossier concerne l'implantation d'un restaurant ; sa réalisation n'est rendue possible qu'avec le partenariat de la commune ; il est conditionné à l'accord des prêts au preneur.

Le financement et les demandes de subventions se présentent comme suit :

Coût de l'opération	Montant (€)	Financement	Montant (€)
- Acquisition	130 000.00 €	<u>Aides publiques</u> :	
		Fonds de Concours CCCP	70 000.00 €
-Travaux de réhabilitation	231 279.40 €	PVD	
		Fonds de Concours CCCP	109 337.20 €
	3 180.00 €	DETR/DSIL/Fonds vert	44 600 €
- Réalisation plans		ACTIV'3	
		Région	
		Leader	
		<u>Autofinancement</u> :	140 000 €
		Prêt Commune	522.20 €
		Fonds propres	

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de solliciter les demandes de subventions pour le projet de réhabilitation de l'immeuble sis 7, Place du Marché et autorise le Maire à signer tous les documents portant sur ce projet.

Vote 17 Pour

- De la même manière, la commune de Gençay a un projet de réhabilitation de l'immeuble de La Roseraie, avec la création de commerces en rez-de-chaussée et des logements à l'étage. Des personnes sont également intéressées par la création d'une MAM (Maison d'assistante Maternelle).

Dans le cadre de ce projet, la commune de Gençay peut bénéficier de subventions, à savoir DETR/DSIL 2023 et Fonds vert.

Le financement et les demandes de subventions se présentent comme suit :

Coût de l'opération	Montant (€)	Financement	Montant (€)
- Acquisition - Frais acquisition - Travaux + frais d'étude	150 000.00€ 2 900.00 € 680 000.00 €	<u>Aides publiques</u> : Fonds de Concours CCCP PVD Fonds de Concours CCCP DETR/DSIL 2023 Fonds vert ACTIV'3 Région Leader <u>Autofinancement</u> : Prêt Commune Fonds propres	150 000.00 € 515 600.00 € 167 300.00 €
Coût total H.T	832 900.00 €	Coût total H.T	832 900.00 €
TVA	136 000.00 €	TVA	136 000.00 €
Coût total T.T.C	968 900.00 €	Coût total T.T.C	968 900.00 €

Le conseil municipal, décide à l'unanimité de solliciter les demandes de subventions pour le projet de réhabilitation de l'immeuble sis 7, Place du Marché et autorise le Maire à signer tous les documents portant sur ce projet.

Vote 17 Pour

7 – Fonds de concours voirie alloué par la Communauté de communes du Civraisien en Poitou

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'aménagement de la rue Saint-Avoid qui fait l'objet du programme de travaux « 2022 ».

Les chantiers envisagés comprennent certaines natures de travaux liées à la bande de roulement, qui relèvent exclusivement de la compétence de la Communauté de Communes, mais pour lesquelles la technique des enrobés peut être retenue sur une voirie précédemment revêtue en enduit à la condition qu'une participation de la commune soit prévue sous forme d'un fonds de concours.

Monsieur le Maire propose donc d'allouer un fonds de concours à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou d'un montant de 23 713,51 TTC pour l'année « 2022 »,

Vote 17 Pour

8 – Dispositif TNE « Territoires Numériques Educatifs »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dispositif TNE "Territoires Numériques Educatif " mise en place auprès des écoles.

Ce projet consiste à équiper en réseau Wifi les écoles afin de permettre l'utilisation de tablettes et ordinateurs. L'Education Nationale subventionne ce projet à hauteur de 80 % : le Département a été retenu pour le déploiement.

Afin de mettre ce dispositif en place auprès de l'école de Gençay, un prestataire a été désigné afin de faire un audit et de recenser les besoins en matière de numérique.

Monsieur le Maire propose de demander au service de l'Agence des Territoires pour réaliser cet audit.

Vote 1 voix contre, 2 abstentions, 14 Pour

9 – Convention marché des producteurs

Il convient de renouveler la convention de la Chambre d'agriculture de la Vienne pour l'organisation du marché des producteurs du 18 août 2023.

La prestation proposée est de 1 485 € HT pour l'animation et sonorisation et la mise à disposition d'un agent.

Véronique FOUGERE a été sollicitée pour une animation de rue (bandas ou autre).

Vote 17 Pour

10 – Subvention ELAN

L'association ELAN a déposé une demande de subvention au CCAS en 2022 : son résultat est déficitaire d'environ 5000€.

Le CCAS n'ayant pas assez de provision pour les subventions 2022, François BOCK propose que la collectivité verse exceptionnellement une aide de 1 000 € à l'association ELAN.

Vote 17 Pour

11 – Nouvelles dispositions concernant le reversement de la taxe d'aménagement

Lors de sa réunion du 27 octobre 2023, le conseil municipal avait proposé le reversement de 20 % de la part communale de la Taxe d'Aménagement au profit de l'EPCI pour les autorisations d'urbanisme déposées dans les zones d'activités économiques communautaires et 50% de reversement pour les autorisations déposées dans les communes concernées au titre des équipements publics communautaires.

Or la loi du 1er décembre 2022 de finances rectificatives pour 2022 a supprimé le caractère obligatoire de reversement du produit communal de la taxe d'aménagement aux EPCI

Par conséquent, le conseil municipal décide :

- DE MODIFIER la délibération n° PC_221027_0800 en date du 28 octobre 2022 en supprimant l'approbation du reversement de la taxe d'aménagement perçue par la commune de GENCAY à la communauté de communes du Civraisien en Poitou à compter de 2022.

Vote 17 Pour

12 – Référent déontologues des élus locaux

Un décret du code général des collectivités territoriales du 6 décembre 2022 impose la désignation d'un référent déontologique.

Il est considéré que tout élu local peut consulter un référent chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Ce référent déontologue doit être désigné par délibération des organes délibérants avant le 1er juin 2023 correspondant :

- soit à une ou plusieurs personnes n'exerçant au sein des collectivités, auprès desquelles elles sont désignées, aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

Les missions de référent déontologue doivent être exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Il est proposé de désigner Monsieur Laurent DORET comme référent de la commune de Gençay. Monsieur Laurent DORET exercera ses missions pour une durée de 3 ans soit jusqu'à fin mars 2026.

La proposition est soumise au vote

Vote 12 Pour 5 Abstention

13 – Décisions du maire

- Selon les modalités de la délibération du 23/05/2020, la somme de 6 000€ a été versée au CCAS pour l'exercice 2022.
- Virement de crédits effectués

Investissement plateau

Investissement Dépenses	Recettes
21351 (021) 1063 – Batiment public - 762,14€	2158 (021) – 1096 – 762,14€ Autre Installation matériel

Investissement Dépenses	Recettes
21351 (021) 1063 – Batiment public - 1475,00€	1641 (16) – Emprunt 1 475,00€

- Un porteur privé a sollicité la commune pour l'organisation d'une brocante à Gençay, sous les halles place du marché. Il est proposé de fixer un droit d'occupation de 100€.

14 – Informations diverses

- Projet d'extension du Parc éolien de Magné : une enquête privée est en cours.

15 – Questions diverses

- Résidences Seniors : les prestations prévues par le constructeur privé ont subi une augmentation importante, alors que le prix payé par la commune est fixé par convention. La commune a cependant décidé de prendre en charge les travaux de clôtures extérieures, en fin de chantier.

- Pour lutter contre l'insécurité et les incivilités constatées, un devis a été demandé à la société LUMELEC pour l'installation de 9 caméras à la maison de santé. Ce devis s'élève à 6 700€ HT.
- Il y a un problème de chauffage au dojo : les réparations s'élèvent à environ 2 000€.
- La bibliothèque de Gençay-Saint Maurice fait actuellement circuler un questionnaire de satisfaction.
- Recensement : les agents recenseurs sont dans les délais pour établir le profil des habitants de la commune, dont la plupart ont été recensés en ligne par internet.
- Suite à la mise en place du nouveau ramassage des ordures ménagères par la Communauté de communes, de nombreuses incivilités ont été constatées.

Il appartient cependant à la Commune de Gençay d'assurer la « Police des déchets », c'est à dire de ramasser les sacs posés sur la voie publique, et en rechercher les propriétaires pour une éventuelle amende.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h33

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 23 février 2023

Sophie VERGNAUD